

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2013**

L'an deux mille treize, le dix juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 4 juin 2013

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Chantal Bureau, Stéphane Roy, Martine Benel, François Gabrion, Bernard Lorin, Robert Genty, Didier Courtois, Valérie Hérold, Guy Vallon, Hervé Dubrulle, Jérôme Rambaud.

Était absente excusée : Magalie Foliard qui a donné procuration à Stéphane Roy

Étaient absentes : Caroline Ménager, Alexandra Pointeau

Secrétaire de séance : Hervé Dubrulle

Stéphane Roy souhaite faire une modification sur le dernier compte rendu : un agent a transmis un dossier à chaque membre du conseil. Cette affaire est suivie par le conseiller juridique du centre de gestion.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente ainsi modifié.

N°2013-031

VALIDATION DE LA MODIFICATION DU PLU

Monsieur Hauchecorne fait part des remarques apportées lors de l'enquête publique de la modification du PLU. L'ensemble des observations n'entre pas dans le champ de la présente enquête publique. L'observation de la chambre du commerce a été prise en compte.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 20 septembre 2010,

VU le projet de modification mis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 février au 16 mars 2013 inclus,

VU le rapport du commissaire-enquêteur du 14 avril 2013,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de modification du Plan Local d'urbanisme comprenant la notice de présentation, le rapport du commissaire enquêteur, la synthèse de l'enquête publique, le règlement modifié, le plan de zonage, et le plan périmétral de la Zac

DIT que la présente délibération, conformément au Code de l'urbanisme, sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans deux journaux régionaux ou locaux et deviendra exécutoire après accomplissement de ces mesures de publicité.

N°2013-032

ZAC DES GARENNES - CCCT

Afin de ne pas perturber le fonctionnement actuel des chemins de Charmeville et de l'Aubray, il a été décidé de les sortir totalement du périmètre de travaux, de ce fait, le nombre de logement est modifié pour les ilots 68 et 69. Le cahier des charges de cession de terrains est donc modifié.

De plus, Monsieur Hauchecorne informe que le bailleur social pressenti a souhaité modifier l'implantation des maisons afin qu'elles possèdent un garage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve ces modifications.

- Autorise le Maire à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrains

N°2013-033 CHOIX PRESTATAIRE COURT DE TENNIS ET COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur Genty informe que la société Euro 2000 a été retenue pour la rénovation d'un court de tennis, et la cour de l'école maternelle. Le cout des opérations s'élève à 57 000.02 €
Les travaux débiteront d'ici quelques jours pour le court de tennis et après le 7 juillet pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les devis de la société Euro 2000

N°2013-034 TRAVAUX RUE DES MUIDS

Robert Genty rappelle que le marché a été passé sous la forme d'un groupement de commande. La société TPVL a été retenue pour un montant de 18 367 € ht.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le marché avec l'entreprise TPVL pour un montant de 18 367 € ht.



Point sur les travaux :

- Rue des Ecoles : début des travaux après le 6 octobre
- Eclairage public : Un rendez-vous est prévu avec Monsieur Ruet d'Inéo.
- Maison des associations et mairie : les fenêtres sont commandées
- Eglise : dessouchage prévu
- Semaine n° 24 : passage pour le point à temps
- Le nouveau tracteur des services techniques va arriver

PLAN CANICULE

La procédure du plan canicule est reconduite cette année. Chaque conseiller a une liste des personnes vulnérables. En cas de congés, le conseiller devra en avvertir le secrétariat de la mairie afin de désigner un autre conseiller responsable.

PRESENTATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

La disparition programmée de la mission de l'Atesat et les évolutions récentes de l'organisation et des moyens des services de l'Etat, impactent plusieurs domaines ou champs de compétences (instruction des autorisations d'urbanisme, conduite de projets..).

Cette structure sera constituée sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL), laquelle présente la particularité de revêtir la qualité d'une société commerciale – société anonyme – dont l'actionnariat est strictement public car le capital en est intégralement détenu par les Collectivités territoriales et groupements actionnaires. Elle est, à ce titre, doublement régie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de commerce.

La décision est à prendre avant le 31 juillet.



QUESTIONS DIVERSES

- Guy Vallon souhaite qu'un courrier soit adressé au Président du smirtom afin de mettre en place un container à verre devant le chateau d'eau. De plus un affichage indiquant les lieux des déchèteries à proximité, et des risques encourus pour le dépôt d'ordures.
- Monsieur Hauchecorne informe que la Ccva a voté pour transférer la compétence scot au Pays.
- Dans le cadre du programme culturel de ccva , un projet de stèle est prévu sur les communes de Mareau aux Prés, Cléry Saint André et Dry.
- Le Rallye latin a été remporté par le collège de Cléry. + noémie wavrer
- Stéphane Roy informe que le choix de présentation du livret Agenda 21 sera décidé jeudi

Prochain conseil :

- 8 juillet à 18 h 30